

PROTOCOLE PARK AND PLAY

À PARTIR DU 21 FÉVRIER 2022



PARK & PLAY : GOLF

L'objectif du protocole Park & Play est de définir les règles à appliquer dans les clubs de golf pour garantir une pratique sécurisée.

Ce document reprend les grandes lignes des **mesures en vigueur**, sur base du dernier protocole Adeps. Les changements sont indiqués en **vert**.

Veuillez également vous référer aux autorités locales et provinciales de votre club qui peuvent imposer des règles plus strictes sur leurs territoires.

GÉNÉRAL

- La **réservation** n'est plus obligatoire, mais recommandée.

COVID SAFE TICKET

- Le **Covid Safe Ticket (CST)** est obligatoire pour l'accès à :
 - L'horeca
 - Les infrastructures sportives intérieures à partir de 100 personnes simultanément (practice indoor, fitness...)
 - Les infrastructures sportives extérieures à partir de 100 personnes simultanément.
 - Le contrôle du CST s'applique aux personnes de 16 ans et plus.
- Lorsqu'il y a un organisateur identifié pour un événement (comme un club sportif utilisant une infrastructure), c'est lui qui est responsable. S'il n'y a pas d'organisateur identifié, alors c'est l'exploitant de l'établissement qui sera tenu responsable.
- Le Covid Safe Ticket (CST) n'est pas obligatoire mais **le port du masque** est obligatoire à partir de 12 ans pour l'accès au :
 - Secrétariat
 - Pro-shop
 - Toilettes
 - Vestiaires

COMPÉTITIONS & ÉVÉNEMENTS

- Les **compétitions et événements amateurs et professionnels** sont autorisés.
- Les **compétitions entre clubs** et **rencontres entre les clubs** sont autorisées.
- Les **shotguns** sont autorisés.
- Les remises des prix sont autorisées dans le respect des mesures sanitaires. En intérieur, le CST est obligatoire.
- Les greenfees sont autorisés.
- Toutes les activités sportives peuvent avoir lieu avec un public (**sans limitation en extérieur et avec un maximum 200 personnes en intérieur**) sur présentation du CST par le public.

HORECA

- Le bar, restaurant, club house, ... doivent se référer aux règles en vigueur dans [l'horeca](#).

COACHER

- Les cours privés, entraînements et initiations peuvent avoir lieu à l'**extérieur** sans limite sur le nombre de participants et dans le respect des mesures de distanciation sociale.
- Les cours en intérieur sont autorisés sur présentation du CST. Le port du masque est obligatoire hors pratique du sport.
- Les stages sportifs, avec et sans nuitées, sont autorisés **pour un ou plusieurs groupes de maximum 200 personnes en intérieur et sans limite en extérieur, encadrants non compris**.

INFRASTRUCTURES INTÉRIEURES

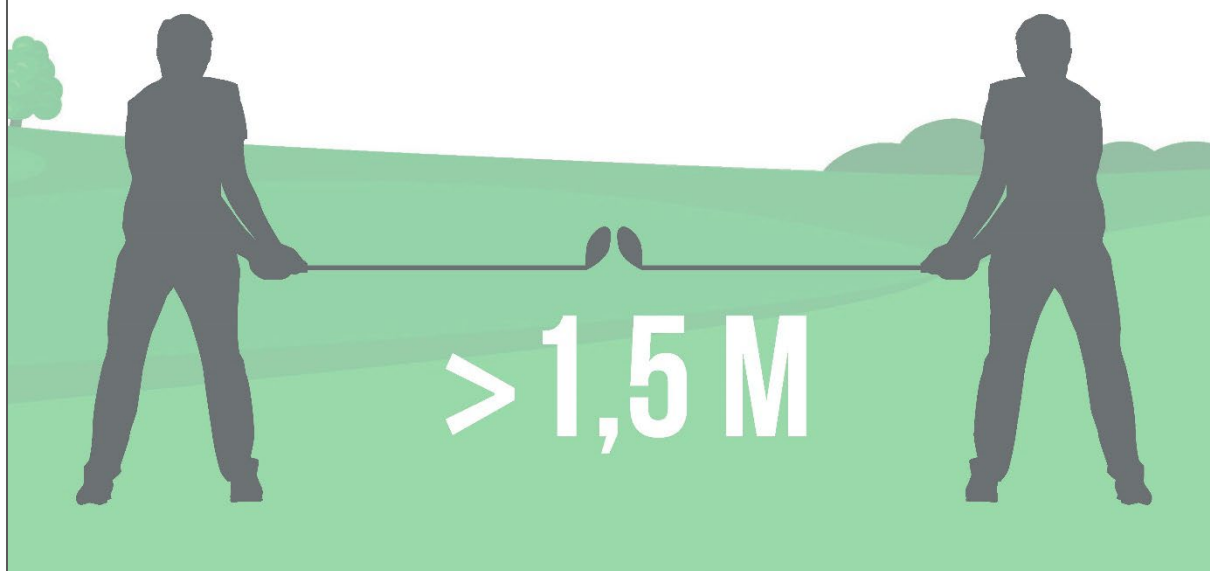
- L'utilisation d'appareils de mesure de qualité de l'air (CO2) :
 - est obligatoire dans les établissements sportifs ou dans les espaces dits « clos » ; **dans lequel du sport est pratiqué**, dans lequel **l'événement a lieu**, dans lequel les **files d'attente se trouvent**, ainsi que dans les **vestiaires**.
 - La norme cible est un débit de 40m³ par heure par personne de ventilation et/ou de purification ou au maximum une concentration en CO2 de 900 PPM. Si la concentration de CO2 est enregistrée automatiquement, la concentration moyenne peut être prise en compte pour le contrôle de la norme.
 - Le CO2 mètre doit être placé dans un lieu représentatif, à hauteur d'homme (entre 1m50 et 2m). Ces appareils doivent être installés à un endroit central, et non à côté d'une porte, d'une fenêtre ou d'un système de ventilation.
- **Les vestiaires et les douches :**
 - **sont accessibles** en assurant, en permanence, une ventilation maximale et régulière.
 - La présence d'un CO2 mètre est obligatoire.
 - Vous pouvez également décider de fermer les vestiaires et/ou les douches.
- Les infrastructures du club sont ouvertes : **toilettes**, le **secrétariat**, le **proshop**, les **casiers**, le **caddyhouse**, ...
- Les **infrastructures sportives intérieures** du club peuvent être ouvertes (indoor, fitness, simulateur, ...). La présence d'un CO2 mètre est obligatoire. Le CST est obligatoire.

ÉVÉNEMENTS EXTRA-SPORTIFS

- Les événements relevant de dispositions légales (AG, CA, etc.) peuvent avoir lieu sans CST mais avec port du masque obligatoire et respect des distances. Les réunions en distanciel sont toutefois à privilégier.

RESPECTEZ LA DISTANCIATION SOCIALE

Gardez un minimum de 2 longueurs de clubs entre vous.



PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PARK & PLAY GOLF : WWW.AFGOLF.BE